

Fiche de Données de Sécurité du 15/01/2019: rev. 0

Conforme aux Règlements : (CE) 1907/2006, (CE) 830/2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Code UFI mélange: MRWW-MGNM-2JKC-MFR4

Dénomination commerciale: **ULTRA SBLOCK**

Code commercial: 9712

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Antirouille (aérosol)

Usages déconseillés: Les utilisations pertinentes sont énumérées ci-dessus. D'autres utilisations ne sont pas recommandées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BETA UTENSILI S.p.A. Via A. Volta 18 20845 Sovico (MB) **ITALY** tel. +39 039 20771

fax +39 039 2010742 e.mail info@beta-tools.com site webwww.beta-tools.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoison et de Toxicovigilance du Paris: +33 01 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP):



Danger, Aerosols 1, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Les récipients aérosols exposés à une température supérieure à 50°C peuvent se déformer, éclater et être projetés à une

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se localiser dans des locaux confinés, elles se propagent au sol et peuvent former des mélanges inflammables et explosifs avec l'air en cas d'amorce même à distance, avec un risque conséquent d'incendie.



L'aérosol contient un gaz asphyxiant, éviter l'accumulation de vapeurs en grosses quantités dans des espaces confinés car cela peut provoquer l'asphyxie par manque d'oxygène.

L'exposition à de hautes concentrations de vapeurs, surtout en milieux confinés et non adéquatement ventilés, peut causer des irritations aux voies respiratoires, la nausée, un malaise et un étourdissement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'iden	tif.	Classification
>= 30% - < 40%	Hydrocarbures en C3-4	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	649-199-00-1 68476-40-4 270-681-9 01-2119486557- 22	2.5 Press. Gas H280 2.2/1 Flam. Gas 1 H220 DECLK (CLP)*
>= 20% - < 25%	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	EC: REACH No.:	926-141-6 01-2119456620- 43	3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 EUH066
>= 20% - < 25%	Decano	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	604-001-02-5 124-18-5 204-686-4 01-2119474199- 26	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 EUH066
>= 1.5% - < 2.5%	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	CAS: EC: REACH No.:	124-17-4 204-685-9 01-2119475110- 51	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.
>= 1% - < 1.5%	2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène- glycol	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	603-014-00-0 111-76-2 203-905-0 01-2119475108- 36	3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

DECLK(CLP)* : Substance classée conformément à la note K de l'annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

Le texte intégral des phrases H figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain). En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes et en enlevant les lentilles de contact si la situation permet d'effectuer l'opération avec facilité.

Consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

L'ingestion accidentelle d'un produit aérosol est difficilement probable.

Si cela arrivait, consulter un médecin ; provoquer le vomissement seulement sur l'instruction du médecin ; ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos. Consulter un médecin en cas de respiration difficile Mesures de protection pour les Premiers Secours:

Pour les EPI nécessaires pour les interventions de premier secours, se référer à la section 8.2 de la présente Fiche de Données de Sécurité.

Fiche du 15/01/2019 : rev. 0



4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour des symptômes et des effets dus aux substances contenues, se référer à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement:

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Anhydride de Carbone (CO2), Mousse ou Extincteur à poudre.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Ne pas utiliser de jets d'eau directs sur le produit qui brûle.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion génère un mélange complexe de gaz, y compris CO (Monoxyde de Carbone), CO2 (Anhydride de Carbone) et hydrocarbures non brûlés.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent former des mélanges inflammables avec l'air.

Le récipient exposé à une température supérieure à 50°C peut se déformer et éclater.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Refroidir avec de l'eau atomisée les récipients investis par le feu pour éviter leur surchauffe.

Empêcher aux moyens d'extinction de pénétrer dans les égouts ou dans les cours d'eau.

Porter un équipement de protection complet ignifuge (Type EN 11611 ou EN469), avec dispositif respiratoire autonome à air comprimé (Type EN 137), casque avec visière et protection du cou (Type EN443), gants résistant à la chaleur (Type EN407).

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour ceux qui n'interviennent pas directement:

Éliminer toutes les sources d'allumage (cigarettes, flammes, étincelles, électricité, etc.) ou de chaleur de la zone où a eu lieu la fuite et prédisposer une ventilation adéquate.

Évacuer les zones environnantes et empêcher l'entrée de personnel externe et non protégé.

Avertir les équipes de secours.

Bloquer la fuite s'il cela ne représente pas un danger.

Ne pas manipuler les récipients endommagés ou le produit qui a coulé sans avoir auparavant endossé l'équipement de protection approprié.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Pour les informations concernant les risques pour l'environnement et la santé, la protection des voies respiratoires, la ventilation et les équipements individuels de protection, se référer à la section 8.

Pour ceux qui interviennent directement:

Nous rappelons aux équipes de secours d'endosser des équipements individuels de protection adaptés comme indiqué à la section 8.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et, en cas de fuite, elles peuvent s'accumuler dans les espaces fermés et dans les zones basses où elles peuvent s'enflammer facilement.

Quand la situation ne peut pas être complètement évaluée, ou s'il y a un risque de carence d'oxygène, utiliser exclusivement un appareil de protection respiratoire autonome (Type EN137).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pourvoir à aérer suffisamment.

Utiliser des instruments et des outillages qui ne font pas d'étincelle.

Laver abondamment avec de l'eau.

Circonscrire et récupérer les éventuelles fuites avec un matériau absorbant non combustible comme sable, terre,

vermiculite, diatomite, et pourvoir à la mise au rebut du produit par l'intermédiaire d'une entreprise autorisée au traitement des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.



RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Récipient sous pression.

Ne pas perforer, ni brûler, même après l'usage.

Ne pas utiliser en présence de flammes libres ou autres sources d'allumage. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de décharges électrostatiques.

Ne pas vaporiser sur une flamme ou des corps incandescents.

Ne pas vaporiser sur des surfaces chaudes

UTILISER SEULEMENT DANS UN LIEU BIEN VENTILÉ.

Les vapeurs peuvent prendre feu avec une explosion. Il faut donc en éviter l'accumulation en maintenant les portes et les fenêtres ouvertes, et en assurant une bonne ventilation croisée.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler au sol et, sans une ventilation adéquate, si elles sont amorcées, elles peuvent prendre feu même à distance avec danger de retour de flamme.

Protéger contre les rayons du soleil.

Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C/122°F.

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brouillards.

Mesures pour la protection de l'environnement:

Réduire au minimum le déversement du mélange dans l'air et dans l'environnement ambiant, en évitant des fuites accidentelles et en stockant le produit loin des égouts.

Précautions pour l'hygiène de travail:

Les vêtements contaminés doivent être substitués avant d'accéder aux zones de restauration.

Durant le travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après l'utilisation du produit.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures Techniques et conditions de stockage :

Conserver dans un endroit bien ventilé à l'abri des rayons du soleil directs.

Température de stockage conseillée : de 15°C à 30°C.

Tenir à l'écart de flammes libres, étincelles, sources de chaleur et toute source de combustion.

Maintenir les récipients en position verticale et sûre en évitant la possibilité de chutes ou de chocs.

Ne pas stocker le produit dans des couloirs ou des escaliers.

Stocker le produit uniquement dans leurs emballages d'origine et fermé, ne pas percer, ni ouvrir les récipients aérosols.

Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons, de la nourriture pour animaux.

Matières incompatibles:

NE PAS stocker en même temps que des substances comburantes, auto-inflammables, auto-chauffantes, peroxydes organiques, agents oxydants, liquides et solides pyrophores, explosifs.

Voir aussi le paragraphe 10 suivant.

Indication pour les locaux:

Frais et adéquatement aérés. Éviter l'accumulation de décharges électrostatiques.

Classes de stockage :

Se référer à la section 15.1 pour Classes/limites de stockage (Seveso III).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux usages identifiés à la sous-section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures en C3-4 - CAS: 68476-40-4

TLV TWA - 1000 ppm (2400mg/m3)

TLV STEL - 4000 ppm (9600mg/m3)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

TLV TWA - 1200 mg/m3

Decano - CAS: 124-18-5 TLV - TWA: 1200 mg/m3

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - CAS: 124-17-4

TLV TWA - 5000 mg/m3

2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

UE - TWA(8h): 98 mg/m3, 20 ppm - STEL: 246 mg/m3, 50 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A3, BEI - Eye and URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

Hydrocarbures en C3-4 - CAS: 68476-40-4

Travailleur industriel: 2.21 mg/m3 - Consommateur: 0.0664 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:

Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 23.4 mg/Kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets

systémiques

2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2



Consommateur: 13.4 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques Travailleur industriel: 89 mg/kg - Consommateur: 44.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 663 mg/m3 - Consommateur: 426 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Decano - CAS: 124-18-5

Cible: Eau douce - valeur: 1.2 μ g/l Cible: Eau marine - valeur: 1.2 μ g/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.33 mg/kg Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.33 mg/kg Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.13 mg/kg

2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

Cible: Eau marine - valeur: 0.88 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 8.8 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 463 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.46 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 34.6 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des lunettes de travail dont la protection latérale = EN166. Si il existe un risque à l'exposition à des vapeurs pouvant causer des troubles oculaires, utiliser un masque anti-gaz avec protection faciale totale.

Protection de la peau:

Porter des vêtements propres antistatiques qui couvrent bien et des chaussures de sécurité antistatiques pour usage professionnel de catégorie S2 (Type EN20345).

En cas de contact prolongé, utiliser des vêtements de protection imperméables à ce matériau : blouses, tabliers ou combinaisons complètes (Type EN 340-EN13034).

Protection des mains:

Durant la manipulation, nous conseillons de se protéger les mains avec des gants résistant à des produits chimiques Type EN374 (PVC, PE, néoprène, Nitrile, Viton, non gomme naturelle). Nous recommandons des gants ayant un facteur de protection 6 : temps de pénétration > 480min, épaisseur min 0,3mm. Pourvoir à changer les gants éventuellement utilisés, en présence de signes d'usure, de fentes ou de contamination interne.

Protection respiratoire:

Les niveaux de concentration dans l'air devraient être maintenus sous les limites d'exposition. Quand la concentration dans l'air dépasse le TLV il faut une protection des voies respiratoires : utiliser des masques approuvés EN149 FFP2 ou respiratoires semi-faciaux Type EN140 avec Filtre Type EN143:A2 ou respiratoires faciaux totaux EN136 (Filtre Type EN143:A2).

Risques thermiques:

Les aérosols, en cas de surchauffe, déforment, et peut être jeté sur une distance considérable.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Les émissions provenant de processus productifs et de l'utilisation du produit, y compris celles provenant d'appareils de ventilation, devraient être contrôlées dans le but de respecter la législation de protection environnementale.

Les résidus du produit ne doivent pas être déversés sans contrôle dans les égouts ou les cours d'eau.

Pour de plus amples informations, se référer à la section 6.

Contrôles techniques appropriés

Aérer adéquatement les locaux dans lesquels le produit est stocké et/ou manipulé. Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate. Une ventilation localisée peut être nécessaire pour certaines opérations. Minimiser les concentrations d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des équipements techniques pour maintenir les concentrations dans l'air endessous de la limite ou des directives d'exposition.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Remarques
Aspect et couleur:	Récipient sous pression avec base et gaz liquéfié	
Odeur:	Caractéristique	
Seuil d'odeur :	N.A.	
pH:	N.A.	
Point de fusion/congélation:	N.A.	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	
Point éclair:	<0°C	
Vitesse d'évaporation :	N.A.	
Inflammation solides/gaz:	N.A.	
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	15 Vol % - 1.8 Vol %	



Pression de vapeur:	3-5 bar	
Densité des vapeurs:	2	
Densité relative:	N.A.	
Hydrosolubilité:	insoluble	
Solubilité dans l'huile :	soluble	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	
Température d'auto-allumage :	N.A.	
Température de décomposition:	N.A.	
Viscosité:	N.A.	
Propriétés explosives:	Produit non explosif	
Propriétés comburantes:	N.A.	

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Remarques
Miscibilité:	N.A.	1
Liposolubilité:	N.A.	-
Conductibilité:	N.A.	-
Propriétés caractéristiques des groupes de	N.A.	-
substances		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable en conditions normales

En conditions normales d'emploi, il n'y a pas de dangers particuliers de réaction à d'autres substances.

10.2. Stabilité chimique

Récipient sous pression. Ne pas perforer, ni brûler, même après l'usage. Protéger contre les rayons du soleil.

Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F.

Se référer aux indications de la section 7 pour la manipulation et le stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

Les vapeurs, si elles se dégagent, peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les récipients aérosols, s'ils sont surchauffés, peuvent se déformer, éclater et être projetés à une grande distance.

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'exposition aux rayons de soleil, éviter des surchauffes et les températures > 50°C. Conserver à l'écart des agents oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

Éviter le contact avec de forts réducteurs et oxydants, acides et bases fortes, matériaux à température élevée.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il ne se décompose pas en conditions normales. Pour Décomposition thermique, se référer à la section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

ULTRA SBLÖCK

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



```
g) toxicité pour la reproduction
                      Non classé
                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
              h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
              i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
                      Non classé
                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
              i) danger par aspiration
                      Non classé
                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
       Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
              Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
              a) toxicité aiguë:
                       Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg
                      Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5000 mg/m3 - Durée: 8h
              Decano - CAS: 124-18-5
              a) toxicité aiguë:
                      Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OECD TG401
                      Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5000 mg/m3 - Durée: 8h - Source: OECD TG403
                      Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg - Source: OECD TG402
              b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
                      Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif
              c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
                      Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Négatif
              g) toxicité pour la reproduction:
                      Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat > 1000 mg/kg
              i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
                      Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OECD TG408
                      Test: NOAEL - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 10.4 mg/l - Source: OECD TG413
              2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - CAS: 124-17-4
              a) toxicité aiguë:
                      Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
                      Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg
              2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2
              a) toxicité aiguë:
              Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
RUBRIQUE 12: Informations écologiques
       12.1. Toxicité
              Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
       ULTRA SBLOCK
              Non classé pour les dangers pour l'environnement
              Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
      Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
              a) Toxicité aquatique aiguë:
                      Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss
                      Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna
                      Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata
       Decano - CAS: 124-18-5
              a) Toxicité aquatique aiguë:
                      Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus Mykiss (Trota iridea)
                      Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia Magna
                      Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata
              b) Toxicité aquatique chronique:
                      Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 0.1 mg/l - Remarques: Oncorhynchus Mykiss
       2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - CAS: 124-17-4
              a) Toxicité aquatique aiguë:
                      Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Durée h: 96
                      Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 100 mg/l - Durée h: 48
```

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1474 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 911 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchnerella subcapitata

2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 1550 mg/l - Durée h: 48

a) Toxicité aquatique aiguë:



12.2. Persistance et dégradabilité

Decano - CAS: 124-18-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée h: 28d - %: N.A. - Remarques: >60%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A

12.4. Mobilité dans le sol

Decano - CAS: 124-18-5

Mobilité dans le sol: Pas mobile - Test: N.A. 4.16 - Durée h: N.A. - Remarques: Log Koc

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Sa mise au rebut doit advenir dans un lieu autorisé et dans le respect des lois en vigueur.

Le récipient aérosol surchauffé à une température supérieure à 50°C peut éclater même s'il contient un petit résidu de gaz.

Les aérosols vides, même s'ils sont complètement vides, ne doivent pas être jetés dans la nature.

Code catalogue européen déchets:

L'aérosol, étant un déchet ménager, est exclu de l'application de la susdite norme.

Pour des activités de type industriel, l'aérosol vide à usage professionnel peut être classé:

15.01.10: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par ces substances.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR-Numéro ONU: 1950 IATA-Numéro ONU: 1950 IMDG-Numéro ONU: 1950 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: AEROSOLS, Flammable

Limited Quantity: max 1000ml Total gross mass of package not exceed 30 kg LQ2

IATA-Nom technique: AEROSOLS, Flammable

IMDG-Nom technique: **AEROSOLS**

Limited Quantity: max 1000ml Total gross mass of package not exceed 30 kg LQ2

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe:

ADR-Etiquette: Limited Quantity

IATA-Classe: IATA-Etiquette: 2.1 IMDG-Classe:

14.4. Groupe d'emballage Non pertinent pour la quantité limitée

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur IMDG-Nom technique: **AEROSOLS**

Limited Quantity: max 1000ml Total gross mass of package not exceed 30 kg LQ2

F-D IMDG-FMS: IMDG-MFAG: S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)



Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP) Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP) Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP) Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Áucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P3a

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a effectué une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Gas 1	2.2/1	Gaz inflammable, Catégorie 1
Aerosols 1	2.3/1	Aérosol, Catégorie 1
Press. Gas	2.5	Gaz sous pression
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aerosols 1, H222+H229	D'après les données d'essais

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

Fiche du 15/01/2019 : rev. 0



CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. GHS: IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association

internationale du transport aérien" (IATA). ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par I"'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

Code maritime international des marchandises dangereuses. IMDG: INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

N.A.: Pas disponible

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises

dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Dispositions spéciales:

Les utilisations pertinentes sont énumérées ci-dessus. D'autres utilisations ne sont pas recommandées.